

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF430

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 11 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, prévoyant la création d'un suramortissement au titre de certains investissements réalisés par les exploitants agricoles.

Ce dispositif, dont le coût n'est pas chiffré et qui paraît présenter des difficultés du point de vue constitutionnel et au regard du droit européen en matière d'aides d'État, est en tout état de cause couvert par la nouvelle déduction pour épargne de précaution introduite par la loi de finances pour 2019.